

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°6/2020**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

Date de la convocation du Comité syndical : cinq février deux mille vingt

Date de la séance du Comité syndical : douze février deux mille vingt

21 FEV. 2020**BUREAU DU COURRIER****Membres présents :**

M. Jacques BLANC,

M. Jean-François ALBESPY, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Francis CASTAN, M. Michel CASTANIER, M. Michel FALGUIERE, M. Philippe FLEURY de la RUELLE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Léon PERIER, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Marcel MERLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Franck PINOT (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELY**OBJET : Budgets finances – Restes à réaliser 2020**

Le Président Jacques BLANC propose d'autoriser les restes à réaliser en dépenses d'investissement au titre de l'année 2020 tel que ci-après présentés :

Budget PrincipalDépenses d'investissement :

	Voté BP2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2020
21318	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
21561	42 292,07 €	0,00 €	42 292,07 €
2183	14 469,84 €	0,00 €	14 469,84 €
2184	13 948,60 €	0,00 €	13 948,60 €
458102	3 557,97 €	0,00 €	0,00 €
458103	6 041,20 €	0,00 €	0,00 €
458104	96 868,80 €	0,00 €	0,00 €
458105	3 581,03 €	0,00 €	3 581,03 €
458106	906,12 €	0,00 €	0,00 €
458107	1 996,25 €	0,00 €	1 996,25 €
458108	2 834,15 €	0,00 €	0,00 €
458114	148 251,67 €	805,00 €	55 567,79 €
458115	251 342,52 €	40 037,65 €	211 304,87 €
458116	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
458117	69 600,00 €	0,00 €	69 600,00 €
458118	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €
458119	390 000,00 €	0,00 €	390 000,00 €

Paraphe :

73

page n° - 10 -

TOTAL	1 250 979,71 €	40 842,65 €	1 158 760,45 €
--------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal au titre de l'année 2020 s'établissent à un million cent cinquante-huit mille sept cent soixante euros et quarante-cinq cents.

Recettes d'investissement :

	Voté BP2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2020
458204	76 549,39 €	16 756,15 €	59 792,84 €
458212	23 711,70 €	0,00 €	23 711,70 €
458213	5 677,50 €	5 575,50 €	0,00 €
458214	164 964,10 €	5 153,54 €	5 000,00 €
458215	251 342,52 €	44 003,90 €	207 338,62 €
458216	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
458217	69 600,00 €	0,00 €	69 600,00 €
458218	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €
458219	390 000,00 €	0,00 €	390 000,00 €
TOTAL	1 257 845,21 €	71 489,09 €	1 031 443,16 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sur le budget principal au titre de l'année 2020 s'établissent à un million trente et un mille quatre cent quarante-trois euros et seize cents.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les restes à réaliser en dépenses d'investissement au titre de l'année 2020 tel que ci-avant présentés.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 20 février 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 20 février 2020

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC 38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smld.fr

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC 38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smld.fr

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

21 FEV. 2020

BUREAU DU GOURRIET

Paraphe :

13

page n° - 11 -